

Ordonnance n° 000000008 /PR/2020

portant prorogation des mesures de prévention, de lutte et de riposte contre la COVID -19

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 004/98 du 20 février 1998 portant organisation générale de la défense nationale et de la sécurité publique ;

Vu la loi n°003/2020 du 11 mai 2020 fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires ;

Vu la loi n°021/2020 du 30 juin 2020 autorisant le Président de la République à légiférer par ordonnance pendant l'intersession parlementaire ;

Vu l'ordonnance n°01/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la politique de santé République Gabonaise, ratifiée par la loi n°12/95 du 16 juin 1995 ;

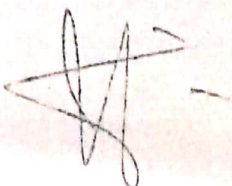
Vu le décret n° 000252/PR/MSF du 18 octobre 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;

Vu le décret n° 000227/PR du 16 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 000228/PR/PM du 17 juillet 2020 fixant la composition du Gouvernement de la République ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;



Ordonne :

Article 1^{er} : Sont prorogées, les mesures sanitaires de prévention, de lutte et de riposte contre la COVID-19 autorisées par le parlement le 29 juin 2020.

Article 2 : Des textes réglementaires déterminent en tant que de besoin les dispositions de toutes natures nécessaires à l'application de la présente ordonnance.

Article 3 : La présente ordonnance sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Libreville, le 14 AOUT 2020


Par le Président de la République,
Chef de l'Etat ;


ALI BONGO ONDIMBA

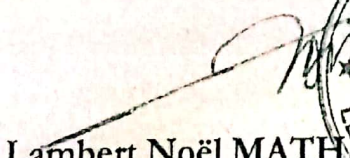
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;


Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA

Le Ministre de la Santé ;


Guy Patrick OBIANG N'DONG

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur ;


Lambert Noël MATHA



Le Ministre de la Défense Nationale

M. Moussa

Michaël MOUSSA ADAM



Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
et chargé des Droits de l'Homme

E. Antonela

Erlyne Antonela NDEMBET épouse DAMAS



Le Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail
et de la Formation Professionnelle, Porte-Parole du Gouvernement.

Madeleine BERRE

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics ;

M. Ossoungou

Sosthène OSSOUNGOU NDIBANGOYE

Le Ministre de l'Economie et de la Relance.

Jean Marie OGANDAGAN

